



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.158

Mise en ligne : 17/12/2024

OBJET **Contrat de cession du spectacle Zizanie à la ferme conclu avec l'association POPATEX.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'orientation municipale dans le domaine de de la politique petite enfance, et plus spécifiquement la volonté de sensibiliser les jeunes enfants à la culture ;

la proposition artistique de l'Association Popatex adaptée aux jeunes enfants ; ;

Décide **Article 1^{er}**
De signer le contrat de cession du spectacle « Zizanie à la ferme » avec l'association Popatex, représentée par Virginie Amat, présidente, pour deux représentations, le mercredi 11 décembre 2024 à 16h45 et 17h45 au sein de la salle du prieuré situé à Chessy (77700).

Article 2
La dépense résultant de cette opération d'un montant de 650 euros net de TVA (six cent cinquante euros) est imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget petite enfance de l'exercice en cours.

Article 3
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 13 novembre 2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241113-A_2024_158-CC
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024